

**Médicaments génériques abordables pour les pays en développement :
l'engagement du premier ministre est le bienvenu,
mais le Canada doit régler les lacunes fatales de son projet de loi**



TORONTO et MONTRÉAL – Réaction prudente du Réseau juridique canadien VIH/sida aux commentaires du premier ministre Paul Martin au Forum économique mondial de Davos, aujourd’hui. Le Réseau salue l’engagement de M. Martin à adopter une loi pour que des médicaments génériques moins chers soient fabriqués au Canada pour les pays dans le besoin. Mais il adresse une mise en garde à M. Martin : l’ébauche de projet de loi déposée au Parlement à la fin de 2003 a de sérieuses faiblesses qui contredisent son but et qu’il faut régler immédiatement.

« Nous sommes contents que le premier ministre s’engage à réintroduire ce projet de loi à l’ouverture de la session parlementaire, en février, commente Richard Elliott, directeur des politiques et de la recherche juridique au

Réseau. Mais la préoccupation de M. Martin – fournir des médicaments aux pauvres de ce monde – ne donnera pas grand chose si lui et son gouvernement ne règlent pas les graves failles qui minent ce projet de loi. Il faut faire preuve d’un engagement bien réel, et délaissier les tirades de rhétorique floue qui obscurcissent les détails de ce projet de loi qui pourraient le rendre carrément inutile. »

En novembre 2003, le gouvernement a introduit un projet de loi (C-56) pour amender la Loi sur les brevets afin d’autoriser les fabricants pharmaceutiques génériques à produire des médicaments moins chers pour exporter aux pays en développement, pour les aider à lutter contre leurs problèmes de santé publique. Le Réseau juridique et maints organismes de la société civile ont bien accueilli le dépôt d’un projet de loi en ce sens, mais ils ont signalé de sérieuses lacunes dans ses dispositions. Une inquiétude majeure vise la partie du projet de loi qui accorderait aux compagnies pharmaceutiques brevetées un « droit » de s’approprier les contrats négociés par leurs concurrents génériques avec un acheteur dans un pays en développement, et ainsi d’empêcher le fabricant générique d’obtenir la licence pour la fabrication du produit à exporter. « Cela rendrait les compagnies génériques incapables de respecter les contrats négociés avec des acheteurs des pays en développement, ce qui anéantirait *a priori* toute raison de négocier de tels contrats, signale Elliott. Si les pays en développement ne peuvent émettre de licences pour fabriquer des médicaments génériques moins chers, il n’y aura aucune pression pour la baisse des prix de médicaments. Et sans concurrence de marché, les pays en développement ne tireront aucun bienfait de ce projet de loi qui est supposé les aider. »

En 2003, le projet de loi C-56 n’a pas été adopté : la session parlementaire a pris fin. S’attendant à ce que le premier ministre Martin le réintroduise, les organismes de la société civile sont déterminés à faire campagne pour que les changements nécessaires y soient apportés avant son adoption. La semaine dernière, des groupes fort diversifiés de la société civile – Réseau juridique, Conseil canadien pour la coopération internationale, Médecins Sans Frontières, Oxfam, Congrès canadien du travail, CARE Canada, etc. – ont réitéré leurs préoccupations à l’égard de ce projet de loi, dans une lettre au premier ministre. Le projet de loi est au cœur d’une attention mondiale, de la part d’agences de l’ONU telles l’UNICEF, de groupes pour les droits humains tels la Commission internationale des juristes et Human Rights Watch, ainsi que d’une pléiade d’organismes civils de tous les continents, impliqués dans les efforts pour acheminer des médicaments aux pauvres dans les pays en développement. « Des Canadiens ordinaires, aussi, nous téléphonent et écrivent au premier ministre pour dire qu’ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement ferait la jambette à son propre projet de loi. »

À savoir pourquoi M. Martin, aujourd’hui à Davos, a expressément limité son commentaire à des « médicaments anti-VIH/sida » pour les « pays africains », Elliott s’interroge : « Il ne s’agit pas que du sida en Afrique, bien que ce soit évidemment une terrible crise. Le projet de loi introduit au Parlement n’est limité ni à des maladies en particulier, ni aux pays africains. Il serait inacceptable que le gouvernement recule ainsi sur ce point. M. Martin s’est lui-même prononcé contre l’idée de devoir refaire un débat pour chaque nouvelle maladie à cibler. Il faut aller de l’avant avec une loi qui ne comporte pas ce type de restriction. »